

Portant sur une demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Département de l'Eure pour le festival « Côté Cour, Côté jardin » 2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

De solliciter :

- une subvention auprès de la Région Normandie, dans le cadre du dispositif « soutien aux festivals et manifestations »
- une subvention auprès du Département de l'Eure

pour le festival « Côté cour, côté jardin » se déroulant du 7 au 9 juillet 2023.

Estimation du coût global de la manifestation TTC	40 800€
Subvention Région Normandie	8000€
Subvention Département de l'Eure	10 000€
Fonds propres (Ville de Bernay)	22 800€

A Bernay, 04/03/2023